

Commune de Pardines

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Mars 2021

Date : Vendredi 05 Mars 2021 à la Mairie de Pardines, à 20 heures

Date de la Convocation : 27 Février 2021

Ordre du Jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (04/12/2020)
- Engagement des Dépenses Annule et remplace la délibération n°2021-04
- Motion pour le maintien de al Trésorerie de JUMEAUX
- Achat Garage Pedro
- **Questions Diverses** :
 - o Avenant au contrat de la Carrière – Point sur l'évolution
 - o Enfouissement des Réseaux Rue de Rouleyres, Impasses du Coustilloux et de Riomette
 - o Auberge rurale multiple services – Point sur l'évolution

Liste des membres présents : Josiane LETELLIER, Pierre PAGESSE, Bertrand JOUGOUNOUX, Rémy BIGOT, Laure SEMBEL, Olivier BORTOLOTTI, Yves ALLARD, Leslie ROBERT, Jean-François PAGESSE, Nathalie SALAGNAC, Pierre FOUCRIER.

Liste des membres représentés :

Liste des membres absents :

Nom du Président de la séance : Josiane LETELLIER

Nomination du secrétaire de séance : Leslie ROBERT

La séance débute à 20h06.

1. DCM 2021-11 Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Josiane LETELLIER, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 22 janvier 2021.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 11		Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 11		Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 08/02/2021

ID : 063-216302687-202100305-DB_20210_11-DE

2. DCM 2021-12 Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget. Annule et Remplace la délibération n°DB2021-04

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : 734 211,62 €
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Budget 2020	25 % pour 2021
	<i>Opération : 68 Acq Matériel Divers</i>	<i>2 500,00 €</i>	<i>625,00 €</i>
	2135 Installations général agencements, aménagements des constructions	500,00 €	125,00 €
	2152 Installations de Voirie	2 000,00 €	500,00 €
	<i>Opération : 69 Tvx Bat Communaux</i>	<i>111 500,00 €</i>	<i>27 875,00 €</i>
	2188 Autres Bâtiments publics	111 500,00 €	27 875,00 €
	<i>Opération : 72 Acq Matériel Informatique</i>	<i>1 250,00 €</i>	<i>312,50 €</i>
	2051 Concessions et droits similaires	1 000,00 €	250,00 €
	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	250,00 €	62,50 €
	<i>Opération : 75 Voies et réseaux</i>	<i>126 200,00 €</i>	<i>31 550,00 €</i>
	2151 Réseaux de Voirie	31 550,00 €	31 550,00 €
	<i>Opération 91 : Cimetière</i>	<i>5 000,00 €</i>	<i>1 250,00 €</i>
	2313 Construction	5 000,00 €	1 250,00 €
	<i>Opération 96 : Parking Salle des fêtes</i>	<i>67 000,00 €</i>	<i>16 750,00 €</i>
	2315 Installation, matériel et outillage techniques	67 000,00 €	16 750,00 €

Opération : 97 Acq Terrains et Bâtiments	30 000,00 €	7 500,00 €
2138 Autres Constructions	30 000,00 €	7 500,00 €
Opération : 98 Bistro de Pays	30 000,00 €	7 500,00 €
2031 Frais d'études	7 500,00 €	7 500,00 €
Opération : 99 Acquisition Divers	360 761,63 €	90 190,40 €
2315 Installations, Matériel et Outillage Technique	350 261,63 €	90 190,40 €
TOTAL :	734 211,63 €	183 552,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de voter la délibération tel qu'elle est exposée ci-dessus

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 11	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 11	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 08/03/2021

ID : 063-216302687-20210305-DB_2021_12-DE

3. DCM 2021-13 Motion pour le maintien de la Trésorerie de JUMEAUX

Madame le Maire de la Commune de Pardines expose les faits suivants :

Dans un courrier du 05 novembre 2020, le Directeur Départemental des Finances Publiques, a annoncé la fermeture de la Trésorerie de Jumeaux à compter du 1^{er} septembre 2021.

La gestion financière et comptable de l'ensemble des communes dépendant de la Trésorerie de Jumeaux sera transférée à Issoire.

La Trésorerie de Jumeaux fournit à la population concernée, un service de proximité au quotidien.

Cette fermeture aura pour conséquences :

- L'éloignement d'un service de base, obligeant le contribuable à se déplacer toujours plus loin,
- La perte d'un service public majeur ;
- L'oubli des territoires ruraux ;
- L'engorgement de la Trésorerie d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Demande le maintien de la Trésorerie de Jumeaux en tant que site de

proximité financé par l'Etat.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 11	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 11	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 08/03/2021

ID : 063-216302687-20210305-DB_2021_13-DE

4. Questions Diverses

- **Achat Garage Pedro**

A la suite de la succession Pedro, leur fille vend le garage situé dans les forts, pour un montant de 15 000 €. Une visite sur place aura lieu le Samedi 06 Mars 2021 à 10h. Ce bien se trouve dans le périmètre du droit de préemption. Aucune décision n'est prise ce jour sans avoir pu négocier et vu ce bâtiment.

- **Avenant du Contrat de carrière – Point sur l'évolution**

L'avenant est revenu signé par le président M. CHAMBON en pièce jointe d'un mail. Il se trouve à l'enregistrement à l'entreprise CMCA avant un retour d'original en mairie.

- **Formation Employé communal produits certiphyto**

L'agrément est à renouveler, nous avons reçu par mail pour une formation en mai avec le Conseil départemental sous couvert de la section du FREDON.

- **Enfouissement des Réseaux Rue des Rouleyres, Impasses du Coustilloux et de Riomette – Point sur l'évolution**

Les travaux ont débuté en début de ce mois sur les deux impasses.

- **Enfouissement des Réseaux Les Fontilles et la Maison Blanche**

La commune a demandé le rajout de l'enfouissement des réseaux concernant les Fontilles et la maison blanche à la section FIC du Conseil Départemental.

- **Auberge rurale multiple services – Point sur l'évolution**

Le dossier doit être déposé avant le 30 mars pour une demande de subvention envers le LEADER à une hauteur de 25 %. Pour perfectionner le projet, nous avons 3 mois supplémentaires après l'inscription au LEADER.

Le bureau d'études technique est venu sur site.

Voir pour effectuer une demande à l'architecte sur la possibilité de séparation entre épicerie, tabac et presse, du restaurant propre.

Voir pour une demande de réalisation des travaux de terrassement avant l'implantation du bâtiment.

Voir pour une demande à l'architecte pour conserver le tilleul.

Voir pour contacter Orange pour une modification de l'implantation de leur armoire.

- **Natura 2000**

Ils sont venus sur place car l'emplacement de la table de pique-nique ne leur convient pas, au vu de la végétation rare à ce niveau. La fleur rare se nomme la gagée des rochers. Ils ont demandé à l'association CAP 63, de ne pas stationner le long de la falaise.

- **Subvention accordée**

L'accord de la subvention par la région a été reçu pour l'aménagement du bourg avec le dispositif « Bonus Relance » pour un montant de 10 673 €

La séance est levée à 20h59.